



Le Temps

"Plus qu'une chose à définir, le temps est la dimension de ma conscience, qui se reporte à partir de son présent vers l'avenir dans l'attente, vers le passé dans le souvenir et vers le présent dans l'attention" (Saint Augustin).

Hebdomadaire d'informations générales, de réflexions et d'opinions

Directeur de Publication M. Souley Zabeirou tel : 21 88 39 36-F-mail : bouzou176@yahoo.fr

RCCM/NI/NIA/2012/A/1613 DU 12/04/2012 Nif: 22601/S / 2012

N° 99 DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016
PRIX : 300 F CFA

Les manœuvres politiques et les jeux d'alliances

Les partis politiques appellent au respect des engagements et à la loyauté !



Les réponses du Ministre de la Santé Publique, Dr. Illiyassou Idi Mainassara à l'Assemblée Nationale



Le Ministère de la Santé Publique s'inscrit dans cet engagement solennel et rappel à titre illustratif les efforts jusque-là inédits en matière de recrutement du personnel de santé. C'est ainsi qu'en cinq ans le Gouvernement de la 7e République, a, au titre du Ministère de la Santé Publique, recruté 4 965 agents toutes catégories confondues dont :666 médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes portant ce nombre de 350 à 1 124, ce qui est inédit ; 3 653 agents paramédicaux ; 646 auxiliaires toutes catégories confondues.Ce recrutement massif jusque-là inédit a permis d'atteindre sur le plan national en 2016 les ratios suivants en matière de ressources humaines dans le secteur :Médecin :1/17 343 hts contre 1 médecin pour 10 000 hts ; Infirmier :1/4 474 contre 1 infirmier pour 5 000 hts ; Sage-femme : 1/4 593 contre 1 sage-femme pour 5 000 FAP.

Grèves du syndicat national des médecins spécialistes (SMES)

Propositions insuffisantes ou "mauvaise foi"?

Politique intérieur et diplomatie Marocaine

La bonne gouvernance et le retour à l'Union Africaine

Politique intérieur et diplomatie Marocaine

La bonne gouvernance et le retour à l'Union Africaine

Le Maroc a besoin d'un gouvernement sérieux et responsable loin d'une affaire d'arithmétique

Sa Majesté (SM) le Roi Mohammed VI a affirmé, que le Maroc a besoin d'un gouvernement sérieux et responsable loin d'une affaire d'arithmétique. La "formation du prochain gouvernement ne doit pas être une affaire d'arithmétique, où il s'agit de satisfaire les desiderata de partis politiques et de constituer une majorité numérique, comme s'il était question de partager un butin électoral", a souligné le Souverain, dans un discours à l'occasion du 41ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte, adressé à la Nation depuis la capitale sénégalaise, Dakar. "Le gouvernement, c'est plutôt un programme clair et des priorités définies concernant les questions internes et externes, avec l'Afrique au premier chef. Un gouvernement apte à aplanir les difficultés héritées des années passées, concernant le respect des engagements du Maroc vis-à-vis de ses partenaires", a indiqué S.M. le Roi. Dans ce sens, le Souverain a fait savoir que le gouvernement est une structuration efficace et harmonieuse qui s'adapte au programme et aux priorités, précisant qu'il s'agit d'un ensemble de compétences qualifiées, avec des attributions départementales bien définies. "Je veillerai, donc, à ce que la formation du prochain gouvernement se fasse conformément à ces critères et suivant une méthodologie rigoureuse. Et Je ne tolérerai aucune tentative de s'en écarter", a affirmé Sa Majesté le Roi. Dans ce sens, le Souverain a relevé que les Marocains attendent du prochain gouvernement qu'il soit à la hauteur de cette étape décisive.

SM le Roi Salue le soutien inébranlable du Sénégal à la cause nationale du Royaume

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a salué, lors de sa tournée à Dakar, le soutien inébranlable que le Sénégal a toujours témoigné au Maroc dans la défense de son intégrité territoriale. "Il (Le Sénégal) a démontré, par les actes et par la parole, à plusieurs occasions, qu'il considère la question du Sahara marocain comme étant sa cause nationale propre", a dit Sa Majesté le Roi dans un discours prononcé depuis Dakar à l'occasion du 41ème anniversaire de la glorieuse Marche verte.

Le Souverain a tenu à souligner que le peuple marocain n'oubliera pas la position solidaire courageuse du Sénégal lors de la sortie du Maroc de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1984, une position exprimée à l'époque par de nombreux Etats africains, tels que la Guinée, le Gabon et l'ex-Zaïre. Revenant sur le choix du Sénégal pour prononcer le discours Royal à l'occasion du 41ème anniversaire de la Marche Verte, le Souverain a cité la place particulière qu'occupe le Sénégal en Afrique, grâce à son modèle démocratique historique, à sa stabilité politique et sociale et à son dynamisme économique. "A cela s'ajoutent les relations de fraternité, de solidarité et de communauté de destin, qui unissent, à travers l'histoire, les peuples sénégalais et marocain, comme un seul peuple, l'un représentant le prolongement naturel de l'autre, dans une symbiose singulière entre deux pays indépendants respectueux de leurs spécificités mutuelles", a indiqué Sa Majesté le Roi, soulignant qu'après le discours de l'année dernière, prononcé à partir de Laâyoune, au Sa-

hara marocain, au sujet de l'Afrique, "je m'adresse à toi maintenant depuis le cœur de l'Afrique au sujet du Sahara marocain".

"Ce discours, prononcé à partir de cette terre accueillante, traduit tout l'intérêt que nous portons à notre continent", a dit Sa Majesté le Roi, mettant en avant la portée continentale de la politique africaine du Royaume. "La politique africaine du Maroc ne se limitera pas à l'Afrique occidentale et centrale. Nous veillerons plutôt à ce qu'elle ait une portée continentale, et qu'elle englobe toutes les régions de l'Afrique", a assuré le Souverain, soulignant la volonté du Maroc et de ses partenaires d'Afrique d'imprimer une nouvelle dynamique à leurs relations économiques et politiques, compte tenu du poids politique que représente cette région et des potentialités économiques et des atouts stratégiques dont elle dispose.

Le Souverain a, dans ce contexte, noté que la visite royale au Rwanda a permis de conforter cette orientation, en posant les jalons d'un partenariat prometteur dans les différents domaines, et en faisant de ce partenariat un axe fondamental pour le développement des relations du Royaume avec cette région.

La visite en Tanzanie a, quant à elle, traduit l'estime que le Souverain porte à ce pays au regard de son statut régional, de sa dimension géographique et de son poids démographique, ainsi que la volonté Royale de coordination avec ce pays sur les questions régionales et internationales, a relevé Sa Majesté le Roi, ajoutant que des contacts ont été engagés avec les autorités en République d'Ethiopie, dans la perspective de l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays. Ce pays sera la première étape de la deuxième partie de la tournée Royale dans un certain nombre de pays africains sub-sahariens, toujours dans le cadre du retour du Maroc à cette institution continentale, a dit le Souverain.

Le renforcement de la politique africaine du Maroc contribue à immuniser l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Royaume

La consolidation du processus démocratique et développemental et le renforcement de la politique africaine du Maroc contribuent à immuniser l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Royaume, a affirmé, à Dakar, SM le Roi Mohammed VI. Les provinces du Sud "sont fortes par l'attachement de leurs enfants à leur marocanité et au système politique de leur pays", a fait remarquer SM le Roi dans un discours prononcé à l'occasion du 41ème anniversaire de la Marche verte. "Ceci se reflète dans leur participation massive aux différentes échéances électorales et leur implication en toute liberté et en toute responsabilité dans la gestion de leurs affaires locales", a expliqué le Souverain, notant que les provinces du Sud sont ambitieuses du fait de leur modèle de développement propre et des projets qui ont été lancés. "Ces provinces possèdent aussi toutes les potentialités en termes de sécurité, de stabilité et d'infrastructures, qui les habilitent à devenir un pôle de développement intégré et agissant dans son environnement régional et continental, et un axe pour la coopération économique entre le Maroc et sa profondeur africaine", a relevé SM le Roi. Et le Souverain de con-



clure que "le développement et la stabilité de nos provinces du Sud sont une charge historique et une responsabilité nationale que tout le monde se doit d'assumer avec dévouement et dans un esprit de collaboration et de solidarité".

La réintégration par le Maroc de l'UA, l'aboutissement logique d'une réflexion approfondie

La réintégration par le Maroc de l'Union africaine (UA) n'est pas une décision tactique et n'obéit pas à des calculs conjoncturels, mais elle est l'aboutissement logique d'une réflexion approfondie, a affirmé SM le Roi Mohammed VI dans un discours à la Nation à l'occasion du 41ème anniversaire de la Marche verte. "La réintégration par le Maroc de l'Union africaine n'est pas une décision tactique, pas plus qu'elle n'a obéi à des calculs conjoncturels. Elle est plutôt l'aboutissement logique d'une réflexion approfondie", a souligné le Souverain dans ce discours prononcé depuis Dakar. En annonçant son retour, le Royaume ne demande la permission de personne pour obtenir son droit légitime, a soutenu le Souverain, qui relève que le Maroc est de retour au sein de sa famille institutionnelle pour retrouver sa place naturelle.

Le Maroc dispose d'une majorité écrasante pour occuper son siège au sein de la famille institutionnelle africaine, a dit le Souverain, se disant convaincu que les pays africains réagiront avec toute la sagesse requise et en toute responsabilité à cette décision du Maroc de regagner son siège de manière à faire prévaloir l'unité de l'Afrique et l'intérêt de ses peuples. "Le Maroc, qui ne s'immisce pas dans la politique intérieure des pays, pas plus qu'il ne suit une politique de division, a bon espoir que toutes les parties réagissent avec toute la sagesse requise et en toute responsabilité à cette décision, de manière à faire prévaloir l'unité de l'Afrique et l'intérêt de ses peuples", a affirmé SM le Roi.

Le Souverain a rappelé que cette décision est "le couronnement de notre politique africaine et de l'action solidaire que le Maroc mène sur le terrain avec de nombreux pays du continent pour y assurer la promotion du développement économique et humain, au service du citoyen africain". SM le Roi a assuré en revanche que le retour du Maroc au sein de sa famille institutionnelle continentale "ne changera rien dans nos positions immuables concernant la marocanité du Sahara". Ce retour "nous permettra plutôt de défendre nos droits légitimes et de corriger les contre-vérités colportées par les adversaires de notre intégrité territoriale, notamment au sein de l'Organisation africaine", a expliqué le Souverain. SM le Roi a souligné, à cet égard, la détermi-

nation du Maroc à contrecarrer les manœuvres des adversaires du Maroc visant à impliquer cette Organisation dans des décisions contraires aux bases adoptées par les Nations unies pour le règlement de ce conflit régional artificiel, et en contradiction avec les positions de la majorité des Etats du continent.

Et le Souverain d'ajouter que la politique africaine du Maroc a démontré son succès tant au niveau des positions politiques au sujet de la question de l'intégrité territoriale du Royaume qu'en ce qui concerne le renforcement de la présence économique du Maroc et le développement de ses relations avec les différents pays du continent. "Aujourd'hui, le Maroc constitue une puissance politique influente et jouit d'estime et de crédibilité non seulement auprès des dirigeants des pays africains, mais aussi aux yeux de leurs peuples", a indiqué SM le Roi, appelant à ce que la future politique du gouvernement soit globale et intégrée vis-à-vis de l'Afrique. Pour le Souverain, le retour du Maroc au sein de l'organisation panafricaine permettra au Royaume de s'impliquer dans les stratégies de développement sectoriel en Afrique et d'y contribuer efficacement en les enrichissant de l'expérience singulière que le Maroc a accumulée dans de nombreux secteurs. S'agissant des questions et des problématiques majeures, SM le Roi s'est dit convaincu que le retour du Maroc au sein de sa famille institutionnelle lui permettra de faire entendre la voix du continent dans les forums internationaux. "Il lui permettra également de poursuivre et de renforcer son engagement pour trouver des solutions objectives à ces problématiques, et respectant les intérêts et les spécificités des peuples africains", a poursuivi le Souverain, notant à cet égard, que "Nous avons à cœur de continuer à contribuer à la consolidation de la sécurité et de la stabilité dans les différentes régions qui vivent des situations de tension et de guerre, et d'œuvrer au règlement des différends par les moyens pacifiques".

Ce retour sera, également, l'occasion pour le Maroc de renforcer son implication dans les efforts continentaux de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, qui hypothèquent l'avenir de l'Afrique, selon SM le Roi, qui a fait part de l'engagement du Maroc à partager son expérience singulière et reconnue mondiale avec ses frères africains, que ce soit dans le domaine de la coopération sécuritaire ou en matière de lutte contre l'extrémisme. Concernant la problématique migratoire, SM le Roi a souligné l'attachement du Royaume à poursuivre ses efforts pour remédier aux causes réelles de ce phénomène, en le reliant au déve-

loppement et en adoptant une approche humanitaire et solidaire, protégeant les droits des immigrés et préservant leur dignité. Evoquant la question des changements climatiques, le Souverain a noté qu'ayant conscience que l'Afrique compte parmi les régions les plus affectées par ces changements, "Nous avons tenu à ce que la Conférence sur le climat, dont les travaux démarreront cette semaine à Marrakech, soit une conférence pour l'Afrique". "Aussi, Nous avons appelé à la tenue d'un sommet africain, en marge de cette conférence, en vue de mettre au point une vision commune pour défendre les revendications de notre continent, notamment en ce qui concerne le financement et le transfert de technologie", a dit le Souverain.

SM le Roi et le chef de l'Etat sénégalais président la cérémonie de présentation des travaux du Groupe d'impulsion économique maroco-sénégalais

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le Président de la République du Sénégal, SEM. MackySall, ont présidé, au Centre international de conférences Abdou Diouf de Diamniadio (près de Dakar), la cérémonie de présentation des travaux du Groupe d'Impulsion Économique (GIE) maroco-sénégalais. Au début de cette cérémonie, le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger, M. MankeurNdiaye, a présenté en sa qualité de co-président du Groupe d'Impulsion Economique maroco-sénégalais, la teneur des travaux d'une réunion des membres du Groupe, tenue mardi à Dakar, et consacrée notamment à la préparation de quatre importants accords de partenariat que les deux parties ont convenu de signer. Il s'agit, a-t-il dit, d'une convention de partenariat relative aux actions communes de promotion et de développement touristique entre l'Office national marocain du tourisme et l'Agence sénégalaise de promotion touristique, d'une convention portant sur la création d'un Salon tournant de l'Economie sociale et solidaire et de l'Artisanat, de partage des bonnes pratiques de l'INDH et du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC). Les deux parties ont également convenu de signer une convention de partenariat pour la création au Sénégal d'un Centre de compétences numériques et un Protocole d'Accord pour la création d'une joint-venture entre le groupe logistique marocain " La Voie Express " et la société Sénégalaise " Tex Courrier ".

Deux autres accords de partenariat et de coopération bilatérale sont en cours de préparation, a-t-il dit.

Le président du Conseil national du patronat du Sénégal, M. BaidyAgne a, par la suite, prononcé une allocution dans laquelle il a souligné que cette rencontre de suivi des travaux du GIE témoigne de la qualité exceptionnelle des relations qui unissent le Sénégal et le Maroc, ainsi que la nouvelle dynamique de coopération économique et de partenariat d'affaires que les deux pays veulent promouvoir. M. BaidyAgne a réitéré, à cette occasion, l'engagement des membres du GIE à œuvrer en faveur de l'établissement d'un partenariat gagnant-gagnant entre le secteur privé des deux pays et à bâtir une certaine convergence d'intérêt entre les deux parties.

Pour sa part, la présidente de la Confédération générale des entreprises du Maroc, Mme MiriembensalahCheqroun, a exprimé la volonté des membres du GIE d'aller de l'avant dans la réalisation des objectifs du groupe, à savoir la mul-

tiplication des investissements, l'émergence d'acteurs économiques régionaux fortement créateurs d'emplois et l'encouragement de l'intégration économique régionale.

Pour ce faire, a ajouté Mme Bensalah, le GIE Maroc-Sénégal a élaboré neuf recommandations, axées sur l'amélioration de la gouvernance du groupe, la mise en place d'une bourse de transport et de la logistique, la convergence des normes, le développement des flux touristiques, la réciprocité des flux d'investissement, la promotion du capital humain local, le renforcement de l'économie sociale, l'amélioration de l'accès à l'information financière, et la signature d'un accord commercial entre le Maroc et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Pour ce qui est de l'amélioration de la gouvernance du GIE, Mme Bensalah a indiqué que cela nécessitera une reconfiguration des groupes de travail, la création d'une cellule d'intelligence économique, et une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés. La bourse de transport et de la logistique permettra, quant à elle, d'informer sur les offres de capacité en camions et conteneurs, d'optimiser les retours à vide, et par conséquent, de faire baisser les coûts de transport, a poursuivi la présidente de la CGEM, notant que les membres du GIE proposent également une convergence des normes à travers l'harmonisation des normes sanitaires, la levée des obstacles techniques au commerce (OTC), et la labellisation réciproque des laboratoires.

En ce qui concerne le développement des flux touristiques et d'investissement, Mme Bensalah a insisté sur la nécessité d'ouvrir des représentations des structures de promotion du tourisme au niveau des deux pays, de créer une synergie à travers des packages touristiques, de mettre en place des outils d'information devant favoriser les investissements privés sénégalais vers le Maroc, et d'identifier des domaines pouvant donner lieu à des joint-ventures et des partenariats croisés.

La présidente de la CGEM a également souligné l'importance de la promotion du capital humain local en ayant recours à l'expertise et aux ressources humaines nationales. Elle a aussi mis l'accent sur la nécessité d'instaurer un cadre favorisant l'économie sociale. "Nous proposons l'organisation d'un salon annuel qui permettrait l'échange et le partage des best practices en matière d'économie sociale solidaire et d'artisanat et en particulier d'activités génératrices de revenus et d'emplois", a-t-elle dit, notant que l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) constitueraient les premiers domaines de ces échanges.

Au sujet de l'amélioration de l'accès à l'information financière, Mme Bensalah a indiqué qu'un cadre d'échange entre établissements financiers devra être mis en place, faisant observer que l'acquisition d'actifs financiers par des particuliers sur les deux marchés de capitaux viendra soutenir l'investissement industriel. La dernière recommandation du GIE est un appel à la signature d'un accord commercial Maroc-CEDEAO, a dit Mme Bensalah, assurant que le Maroc et le Sénégal devraient unir leurs efforts et faire un lobbying commun pour la mise en œuvre de cet accord qui nous permettrait d'élargir les perspectives du co-investissement entre les deux pays.

Mis en place lors de la visite de Sa Ma-

jesté le Roi en mai 2015 à Dakar, le Groupe d'Impulsion Economique Maroco-Sénégalais est une structure qui a pour objectifs de dynamiser la coopération économique, favoriser la co-émergence, promouvoir le partenariat entre les secteurs privés des deux pays et assurer le suivi de réalisation des accords privé-privé et public-privé entre les deux pays. La création de cette structure intervient dans le cadre des Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI pour consolider davantage les relations avec le Sénégal, un pays frère avec qui le Royaume développe une coopération fructueuse et multiforme.

Elle s'inscrit également en droite ligne de la vision des deux chefs d'Etat, SM le Roi Mohammed VI et le président MackySall, visant à faire de la coopération bilatérale un modèle en Afrique. Co-présidé par les ministres des Affaires étrangères et les présidents des patronats des deux pays, le Groupe d'Impulsion Economique Maroco-Sénégalais comprend 10 secteurs d'activités identifiés comme prioritaires, avec une coprésidence de chaque côté. A cette occasion, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le chef de l'Etat sénégalais, M. MackySall, ont présidé la cérémonie de signature de quatre accords de partenariat économique public-privé et privé-privé. Les deux chefs d'Etat ont, par la suite, posé pour une photo-souvenir avec des membres du Groupe d'Impulsion Economique maroco-sénégalais. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de la délégation officielle accompagnant le Souverain, de membres du gouvernement sénégalais, d'opérateurs économiques marocains et sénégalais et de plusieurs

hautes personnalités, civiles et militaires.

Les quatre accords de partenariat économique public-privé et privé-privé signés devant SM le Roi et le Chef de l'Etat sénégalais lors de la cérémonie de présentation des travaux du Groupe d'Impulsion Economique maroco-sénégalais.

Convention de partenariat relative aux actions communes de promotion et de développement touristique entre l'Office national marocain du tourisme et l'Agence sénégalaise de promotion touristique, signée par le directeur général de l'Office national marocain du tourisme, M. AbderrafieZouiten, et la secrétaire générale de l'Agence sénégalaise de promotion touristique, Mme Amar NdayeDenayba. Convention de Partenariat pour la création d'un Salon tournant de l'Economie sociale et solidaire et de l'Artisanat, de partage des bonnes pratiques de l'INDH et du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC). Elle a été signée par les co-présidents marocain et sénégalais de la commission économie sociale et solidaire-Artisanat du GIE, M. Khalid Benjelloun et Mme Maimouna Savane. Convention de partenariat pour la création au Sénégal d'un Centre de compétences numériques, signée par les co-présidents marocain et sénégalais du Groupe de travail " Economie numérique ", respectivement MM. Abdellatif Hadeff et Antoine Ngom. Et le Protocole d'Accord pour la création d'une joint-venture entre le groupe logistique marocain " La Voie Express " et la société Sénégalaise " Tex Courrier ", signé par le PDG du Groupe " La Voie Express ", M. Mohammed Talal, et le PDG de la société " Tex Courrier ", M. Baba Traoré.

**Les manœuvres politiques et les jeux d'alliances
Les partis politiques appellent au respect des engagements et à la loyauté !**

Le lundi 14 novembre 2016, la Commission Politique (COPO) du Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD-Nassara) a reçu au siège du parti, dans l'après-midi, le Comité Exécutif National du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (CEN/PNDS-Tarayya). Cette rencontre entre dans le cadre de prise de contact entre les deux partis politiques.

Depuis, la décision du samedi 13 août 2016 du Bureau Politique National du MNSD-NASSARA, de répondre favorablement à l'appel du Président de la République en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale, les deux formations politiques ne se sont pas rencontrées. Les échanges et engagements ont été pris entre le Président de la République Issoufou Mahamadou et le Président du Parti MNSD-Nassara, Elh. Seini Oumarou, mandaté par son parti pour engager toutes démarches utiles et nécessaires afin de concrétiser la décision du Bureau Politique National en ne tenant compte que des intérêts supérieurs du pays et du parti. Les échanges étaient très fructueux entre les deux formations politiques, et chaque partie a demandé le respect des engagements pris dans l'intérêt de tous et du pays. Les deux formations politiques décideront certainement dans les prochains jours,

de la finalité du rapprochement du MNSD-Nassara avec le principal parti au pouvoir du Président de la République.

Au lendemain de cette rencontre, une réunion de la Mouvance pour la Renaissance du Niger (MRN) s'est tenue au siège du PNDS-Tarayya, principal parti au pouvoir. Lors de cette réunion, le Président de la MRN a informé les partis politiques membres de la mouvance que tous les postes de responsabilité (DG, SG, les directeurs centraux...) vont être mis dans le panier pour une répartition.

Espérons que le choix des futurs responsables et techniciens ne se fera pas sur la base clanique, politique et autres considérations partisans. Mais, il se fera sur la base de profil/poste, de l'expérience, de la technicité, de la compétence et de l'efficacité.

Si aujourd'hui l'administration nigérienne est malade, c'est parce qu'elle a été politisée à outrance. Des systèmes très puissants ont été mis en place, systèmes plus puissants que le responsable de l'institution. Beaucoup de cadres sont incompetents, ils ne peuvent pas monter un dossier pour débloquer un financement. Chaque année, c'est des centaines de milliards non consommés que le Niger fait retourner aux bailleurs de fonds. **Z.S**

Les réponses du Ministre de la Santé Publique, Dr. Illiyassou Idi Mainassara à l'Assemblée Nationale

J'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole devant cette auguste Assemblée Nationale pour répondre à un certain nombre des préoccupations, objet de notre interpellation. Tout d'abord permettez-moi de faire ce petit rappel ; le 10 juin 2016, sur cette même tribune, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dans sa Déclaration de Politique Générale disait, je cite " **la santé, facteur essentiel de l'épanouissement de l'Homme et de son aptitude à participer à l'œuvre de construction nationale, fera l'objet d'une attention soutenue du Gouvernement. Les indicateurs demeurent toujours préoccupants malgré les efforts importants consentis pendant le premier mandat. C'est pourquoi, le Gouvernement orientera ses efforts particulièrement sur la santé de la reproduction, l'intensification de la lutte contre les maladies et le renforcement du système de santé en général.**"

Le Ministère de la Santé Publique s'inscrit dans cet engagement solennel et rappel à titre illustratif les efforts jusque-là inédits en matière de recrutement du personnel de santé. C'est ainsi qu'en cinq ans le Gouvernement de la 7^e République, a, au titre du Ministère de la Santé Publique, recruté 4 965 agents toutes catégories confondues dont :666 médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes portant ce nombre de 350 à 1 124, ce qui est inédit ; 3 653 agents paramédicaux ; 646 auxiliaires toutes catégories confondues.Ce recrutement massif jusque-là inédit a permis d'atteindre sur le plan national en 2016 les ratios suivants en matière de ressources humaines dans le secteur :**Médecin** :1/17 343 hts contre 1 médecin pour 10 000 hts ; **Infirmier** :1/4 474 contre 1 infirmier pour 5 000 hts ; **Sage-femme** : 1/4 593 contre 1 sage-femme pour 5 000 FAP.

Le Niger est pleinement concerné par la crise de la mauvaise gestion des ressources humaines en santé. Cette crise se caractérise particulièrement par des déséquilibres importants dans la répartition des effectifs (entre les zones urbaines où sont concentrés les agents et zones rurales défavorisées). Cette exigence a justifié l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Développement des Ressources Humaines (PDRH) pour la période 2011-2020. Ce document stratégique a pour objectifs : d'estimer les besoins réels en personnels de santé, de proposer un plan de redéploiement et de motivation des agents, de renforcer l'organisation et l'efficacité de la formation initiale et d'encourager la spécialisation du personnel de santé. Je profite de cette occasion pour souligner qu'en terme de recrutement et de spécialisation des agents de santé, le Ministère de la Santé Publique a réalisé plus que ce qui a été prévu dans le Plan de Développement des Ressources Humaines (PDRH) sur 10 ans, donc de 2011 à 2020.

Les questions ainsi que les réponses se résument comme suit :



Le 11 janvier 2016 : Après plusieurs rencontres sans succès, sur instruction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Comité Interministériel de Négociation avec les Partenaires Sociaux, présidé par le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale, a reçu le BEN SMES en présence des Ministres et des techniciens membres du Comité.

L'objet de cette rencontre était de continuer à rechercher les voies et moyens afin de satisfaire les doléances dudit syndicat. Après plusieurs échanges, les propositions suivantes ont été faites au SMES : l'indice de base sera porté de 750 à 800 points indiciaires et un maximum à 1 500 points, soit une augmentation de 50 points indiciaires, avec un autre avantage de Progression de 50 points indiciaires entre les échelons d'un même grade et 75 points pour l'avancement de grade. Le SMES a pris note et a demandé au Comité de négociation un délai de réflexion.

Le 12 janvier 2016 : le BEN SMES a demandé à rencontrer le Comité pour lui faire part de sa décision : ce dernier affirme que ces propositions étaient insuffisantes.

D'autres propositions ont été faites par le Comité interministériel à cette occasion au BEN SMES. Il s'agit de :

Porter l'indice maximum à 1 550 (donc de 800 à 1 550).

Débloquer la jouissance des bonifications d'échelons.

Prendre en compte les autres revendications du SMES dans un cadre global de réforme de la rémunération des agents de l'Etat.

Ces propositions ont été de nouveau jugées insuffisantes par le BEN SMES.

Le 15 janvier 2016 : Reprise des négociations présidées par le Président du Comité interministériel, au Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale. Les propositions suivantes ont été faites au BEN SMES :

Une grille spéciale au corps des médecins titulaires d'un doctorat et ayant effectué des études de spécialisations d'une durée de quatre (4) ans sanctionnée par un Certificat d'Etudes Spécialisées (CES) ou un Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) avec indice de base à 800 et maximum à 1 550 ; Les médecins spécialistes recrutés avant l'adoption de cette grille seront reversés dans la nouvelle grille à grade et échelon égaux à ceux dont ils étaient titulaires et les médecins spécialistes re-

Quelles sont les causes réelles des grèves perlées, et ce depuis plus d'un an des médecins spécialistes ?

Les causes des grèves du Syndicat National des Médecins Spécialistes (SMES) sont nées de l'adoption du décret n°2011-516 bis/PRN/MFP/T/MF/MSP du 14 décembre 2011 fixant la grille de traitement aux médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes suite aux négociations avec le 1^{er} gouvernement de la 7^e République donnant suite aux revendications du SYNPHAMED, cette grille à porter le traitement indiciaire des médecins de 375 à 750 soit une augmentation de 100%. Pour le BEN SMES il s'agit de " reconnaître et corriger l'injustice commise par le Gouvernement qui a aligné sur un même pied d'égalité en matière de traitement le médecin généraliste et le médecin spécialiste ". Il est à souligner à ce sujet en réalité qu'aux termes des dispositions statutaires, tous les médecins sont intégrés à la fonction publique en qualité de médecins généralistes. La spécialisation ne peut intervenir qu'après un an titularisation et trois années de service effectif.

Quelles sont les dispositions prises par votre département ministériel pour résoudre les problèmes posés par ce corps ?

Le Syndicat National des Médecins Spécialistes (SMES) a vu le jour le 28 novembre 2013. Il a aussitôt fait sienne et déposé la plate-forme revendicative issue du 7^e Congrès statutaire du Syndicat des Pharmaciens, Médecins et Chirurgiens-Den-

tistes (SYNPHAMED) tenu du 07 au 09 février 2013, à Zinder.

Les points essentiels de cette plate-forme sont la prime de spécialisation et la bonification d'échelon. Son Bureau Exécutif National a ainsi été plusieurs fois reçu par le Ministre de la Santé Publique ou le Directeur de Cabinet du Ministre aux fins de trouver des solutions à ces points de revendication. C'est ainsi que :

En Avril et mai 2014 : Deux (02) grèves ont été observées à ce sujet par le SYNPHAMED. Le troisième préavis de grève a fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 12 mai 2014 entre le BEN SYNPHAMED, le SUSAS et le Gouvernement représenté par le Ministre de la Santé Publique, le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale, le Ministre Délégué au Budget et la Ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Etait également présente la Commission Nationale de Dialogue Social représenté par son Secrétaire Général. Au cours de cette réunion, il a été également retenu le principe de la convocation du Comité Interministériel de négociation créé par arrêté N°00131/MSP/DGR/DRH du 10 avril 2014 pour prendre en charge les revendications.

Le 20 mai 2014 : Convocation du Comité pour la première réunion au Ministère de la Santé Publique. Le BEN SMES n'y a pas participé malgré la notification et les appels téléphoniques du Président du Comité.

crutés après l'adoption de la grille bénéficieront directement des dispositions de la grille ;Le déblocage des avancements de grade par voie de bonification d'échelon.

Le BEN SMES a encore jugé ces propositions insuffisantes.

Le 03 février 2016 : Sur instruction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Comité Interministériel de Négociation avec les Partenaires Sociaux s'est réuni dans la salle de réunion du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale.

Le Gouvernement a accepté de faire un effort supplémentaire en portant la proposition d'indice minimum à 850 points et 1500 points au maximum. Aux termes de plusieurs échanges soit une augmentation de 100 points indiciaires, le BEN SMES a refusé cette proposition.

Le 29 avril 2016 : Le Ministre de la Santé Publique, Vice-président du Comité Interministériel de Négociation avec les Partenaires Sociaux, entouré des autres ministres membres du Comité, a rencontré les membres du BEN SMES de nouveau, sur instruction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Les propositions suivantes ont été faites à cette occasion en sus des autres propositions qui n'ont pas fait l'objet d'objection de la part du BEN SMES : Indice de base est de portée de 750 à 900 points et le maximum à 1 500, soit une augmentation de 150 points indiciaires.

Acceptation de la définition du médecin spécialiste telle que donnée par le CAMES, c'est-à-dire considérer le médecin spécialiste comme le médecin qui aura fait 4 ans au moins de formation spécialisée sanctionnée par un CES ou un DES. Identifier avec précision l'effectif des médecins spécialistes. Cette proposition n'a pas également rencontré l'agrément du BEN SMES. C'est devant cet état de fait que j'ai trouvé la situation.

Le 28 octobre 2016 : soit neuf jours après ma prise de fonction, j'ai, à mon initiative, demandé à rencontrer pour une prise de contact le Bureau Exécutif du Syndicat des Médecins Spécialistes du Niger (BEN-SMES).

A l'issue de ces échanges, j'ai demandé aux membres du BEN-SMES d'observer une trêve de six (06) mois afin de me permettre de reprendre le dossier en vue d'en appréhender les différentes implications.

Cette trêve qui s'articule en deux périodes consistera, selon moi : à mener pendant les deux (02) premiers mois, des plaidoyers auprès des différents responsables des institutions de la République et d'autres personnes ressources sur la revendication du SMES ; à procéder pendant les quatre (04) mois suivants, à la finalisation des aspects techniques relatifs à l'adoption de la nouvelle grille.

Un groupe de facilitation composé de quatre (4) représentants a été proposé et accepté par les deux parties à raison de deux (02) représentants par partie.

Le BEN-SMES en a pris bonne note et a promis de l'examiner en conséquence. Un procès-verbal en date du 31 octobre 2016 a sanctionné cette rencontre, ce procès-verbal a été soumis au BEN SMES pour un éventuel amendement au besoin. A la place de la réponse attendue pour l'amendement, un préavis de grève de cinq (5) jours pour la période allant du 21 au 25 novembre a été déposé par le BEN SMES.

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour le fonctionnement régulier et permanent des centres de santé et en particulier les centres de références en rapport avec cette question ?

Pendant les jours de grève du Syndicat National des Médecins Spécialistes, les consultations et interventions programmées sont suspendues. Seule la prise en charge des urgences continuent à être assurée ainsi qu'un service minimum au ni-

veau des services d'hospitalisation.

Ainsi, pour continuer à garantir quotidiennement la disponibilité des services et prestations spécialisés, il me plaît de souligner la contribution combien importante des spécialistes enseignants chercheurs de nos universités et les médecins militaires spécialistes relevant du Ministère de la Défense Nationale. Les missions de coopération médicale chinoise et cubaine présentes à Niamey et dans d'autres régions du pays ont été d'un grand apport. Je réitère ici, au nom des plus hautes autorités nigériennes, toute la gratitude du peuple nigérien aux peuples frères de la République Populaire de Chine et de la République de Cuba.

Quels sont les besoins réels en médecins spécialistes au niveau national ?

Les besoins en médecins spécialistes sont la compilation des besoins exprimés à l'issue de la dernière revue semestrielle au titre de l'année 2016 du niveau central. A ces besoins, il faut additionner ceux de l'Hôpital Général de Référence récemment inauguré par son Excellence Elhadjilssoufou Mahamadou, Président de la République, Chef de l'Etat.

Quelle est la répartition des médecins spécialistes au niveau des centres hospitaliers régionaux ? Les plateaux techniques de ces différents centres sont-ils suffisants pour faire face à la prise en charge des différents cas de maladies ?

Le plateau technique des hôpitaux est composé de l'imagerie médicale, du laboratoire et du bloc opératoire. On peut noter entre autres les acquisitions de 2012 à ce jour :

La dotation des Hôpitaux Nationaux de Niamey, Lamordé et Zinder en Scanner multi barrettes (16 et 64 barrettes). La dotation en appareil de radiologie télécommandée numérique des 6 Centres Hospitaliers Régionaux, du Centre National de la

Santé de la Reproduction, de l'Hôpital National de Lamordé et des 7 Centres de Santé de la Mère et de l'Enfant. La dotation en appareil d'Echographie de l'Hôpital National de Niamey, des Centres Hospitaliers Régionaux de Maradi, Agadez et Dosso, de la Maternité IssakaGazoby, de l'Hôpital National de Lamordé et des 7 Centres de Santé de la Mère et de l'Enfant.

L'acquisition sur fonds propres d'un appareil d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) à l'Hôpital National de Niamey.

La dotation en équipements de laboratoire du CHR de Maradi, du Centre National Anti tuberculeux, du Centre Régional de Transfusion Sanguine d'Agadez, du Centre Hospitalier Régional de Dosso, du Centre Bucco-dentaire de Zinder et du Centre National de Transfusion Sanguine de Niamey.

La dotation en équipements de chirurgie des Centres Hospitaliers Régionaux de Maradi, Tahoua et Niamey, de la Maternité IssakaGazoby et de l'Hôpital National de Niamey. L'acquisition récente d'équipements au profit de 70 Centres de Santé Intégrés (CSI) afin de permettre aux médecins qui y sont affectés de travailler dans des conditions optimales. Les mêmes efforts de dotation en équipements médicaux ont été fournis au niveau des Hôpitaux de district.

Ainsi, sur financement du Budget National, de 2014 à ce jour, plus de sept (7) milliards de F CFA ont été injectés dans le renforcement des plateaux techniques de nos hôpitaux.

D'autres efforts continuent à être déployés avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers pour renforcer continuellement les différents plateaux techniques afin de garantir une meilleure prise en charge de nos patients.

Si l'on considère les normes et standards qui sont en vigueur, les plateaux techniques de nos centres hospitaliers sont moyennement suffisants pour prendre en charge les différents cas de maladie.

Innovation technologique :

Notre compatriote Abdou Barmini invente APFI BARELEC, un appareil purificateur de fumée industrielle

Les chercheurs et inventeurs nigériens ne sont pas en marge dans la recherche de solution au défi du changement et ou du réchauffement climatique. C'est ainsi que notre compatriote M. Abdou Barmini, technicien supérieur en génie électrique, vient de mettre au point un purificateur de fumée industrielle dénommée APFI BARELEC. D'après les explications de l'inventeur, cet appareil est en mesure de réduire de manière appréciable la quantité de fumée rejetée par les unités industrielles. Le purificateur de fumée industrielle a été conçu sur fonds propres de son inventeur après deux ans de recherche. Le fonctionnement de cet appareil qui a été fabriqué à Niamey est tout simple. Le purificateur de fumée industrielle est connecté en T sur la sortie de la cheminée et gère après démarrage tout ce qui est fumée et autres gaz qui passent dans la cheminée. Selon Abdou Barmini, le purificateur de fumée industrielle APFI BARELEC peut être utilisé dans beaucoup de domaines ayant trait aux dégagements de fumée. La particularité de l'appareil, est qu'il présente un avantage, celui de réduire considérablement la quantité de fumée issue de l'industrie, rejetée dans l'atmosphère en grande quantité et qui est une source importante de réchauffement climatique. La motivation de ce type de recherche se justifie d'après l'inventeur par le souci de contribuer à la réduction de la pollution de l'atmosphère. En effet, même si le Niger n'est pas un pays industrialisé, il n'en demeure pas moins qu'il partage l'atmosphère avec des pays industrialisés. "A ce titre, notre pays est indirectement et fortement touché par le changement climatique. C'est dire que si la solution d'une réduction de la pollution de l'atmosphère vient du Niger, c'est un honneur pour le pays tout entier et le reste du monde en quête de solutions au réchauffement climatique", a relevé M. Abdou Barmini.

Lors de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, M. Abdou Barmini a affirmé avoir vu à travers la télévision



des avions et voitures solaires présentés par plusieurs inventeurs en compétition. En inventant le purificateur de fumée industrielle M. Abdou Barmini espère un jour concourir parmi les candidats qui proposent des solutions au réchauffement climatique. Pour un souci de protection, l'œuvre de notre compatriote est d'ores et déjà dans le circuit pour l'obtention du brevet d'invention aussi bien au niveau national avec l'Agence Nationale de la Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation (AN2PI) qu'au niveau de l'Organisation de la Propriété Intellectuelle (OAPI), cela depuis janvier 2016. Par ailleurs, en faisant l'état de la technique dans ce domaine, M. Abdou Barmini a souligné que les purificateurs existants sont des appareils électroniques qui sont utilisés pour nettoyer l'air. Ils le font en réduisant ou en éliminant complètement le nombre de particules nocives dans l'air. Dans la plupart des cas, le purificateur d'air se fait avec l'utilisation d'un filtre, il s'emploiera à éviter que ces particules d'air ne passent par la grille. Essentiellement, cela rend l'air sortant de la machine plus propre et plus sain. Mais cette technique présente des insuffisances. Elle provoque l'obstruction des mailles et ne peut faire l'objet d'une utilisation sur les cheminées industrielles.

Hassane Daouda (onep)



COMMUNIQUE DE PRESSE

RESULTATS DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU NIGER DU 17 NOVEMBRE 2016

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Niger, l'émission d'Obligations Assimilables du Trésor à 7 ans portant sur un montant de 30 milliards.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Niger, en conformité avec la stratégie à moyen et long termes de gestion de la dette, visant à garantir sa capacité à honorer ses échéances.

L'appel d'offres, lancé le 9 novembre 2016, suivant un système d'enchères à prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission

Montant sollicité	:	30 000 millions de FCFA
Nombre de soumissions	:	29
Montant global des soumissions	:	31 488,750 millions de FCFA
Dont ONC	:	2 368,750 millions de FCFA
Soumissions retenues	:	30 000 millions de FCFA
Dont ONC	:	2 368,750 millions de FCFA
Taux de couverture du montant mis en adjudication	:	104,96%
Taux marginal	:	9 506,0000
Taux moyen pondéré	:	9 651,2627
Rendement moyen pondéré	:	7,29%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public du Niger, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union. La prochaine intervention du Trésor du Niger sur le marché des titres publics de l'UMOA vous sera communiquée lors de la publication du calendrier des émissions au titre de l'année 2017.

Fait à Dakar, le 17 novembre 2016

*Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres
Adrien DIOUF*

Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres
Email : adjudications@umoatitres.org /Tel : +221 33 839 1010/Fax : +221 33 8394557

Grèves du syndicat national des médecins spécialistes (SMES)

Propositions insuffisantes ou "mauvaise foi"?

Le Syndicat National des Médecins Spécialistes (SMES) a déposé un préavis de grève de cinq (5) jours pour la période allant du 21 au 25 novembre 2016, pour réclamer une fois de plus la revalorisation de leurs indemnités de médecins spécialistes. Ils demandent au gouvernement de reconnaître et corriger l'injustice commise qui a aligné sur un même pied d'égalité en matière de traitement le médecin généraliste et le médecin spécialiste.

Les causes des grèves répétitives du Syndicat National des Médecins Spécialistes (SMES) sont nées de l'adoption du décret n°2011-516 bis/PRN/MFP/T/MF/MSP du 14 décembre 2011 fixant la grille de traitement aux médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes suite aux négociations avec le 1er gouvernement de la 7e République donnant suite aux revendications du SYNPHAMED. Cette grille a porté le traitement indiciaire des médecins de 375 à 750 soit une augmentation de 100%. Aux termes des dispositions statutaires, tous les médecins sont intégrés à la fonction publique en qualité de médecins généralistes. La spécialisation ne peut intervenir qu'après un an titularisation et trois années de service effectif. Pour rappel, le Syndicat National des Médecins Spécialistes (SMES) a vu le jour le 28 novembre 2013. Il a déposé la plate-forme revendicative dont les points essentiels sont la prime de spécialisation et la bonification d'échelon. A cet effet, à plusieurs reprises, le SMES a été reçu par tous les Ministres de la Santé Publique qui se sont succédés, ou par leur Directeur de Cabinet aux fins de trouver des solutions à ces points de revendication. En plus, un Comité Interministériel de négociation a été créé par arrêté N°00131/MSP/DGR/DRH du 10 avril 2014 pour prendre en charge les revendications.

Ce comité est composé du Ministre de la Santé Publique, le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale, le Ministre Délégué au Budget et la Ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et la Commission Nationale de Dialogue Social représenté par son Secrétaire Général. Le 20 mai 2014, le comité a été convoqué pour une réunion de travail, mais le BEN/SMES n'y a pas participé malgré la notification et les appels téléphoniques du Président du Comité. Le 11 janvier 2016, après plusieurs rencontres sans succès, sur instruction du Premier ministre, Chef du Gouvernement, le Comité Interministériel de Négociation avec les Partenaires Sociaux, présidé par le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale, a reçu le BEN/SMES en présence des Ministres et des techniciens membres du Comité.

L'objectif de cette rencontre était de continuer à rechercher les voies et moyens afin de satisfaire les doléances dudit syndicat. Après plusieurs échanges, les propositions suivantes ont été faites au SMES : Indice de base sera porté de 750 à 800 points indiciaires et un maximum à 1 500 points, soit une augmentation



de 50 points indiciaires, avec un autre avantage de Progression de 50 points indiciaires entre les échelons d'un même grade et 75 points pour l'avancement de grade. Le SMES a pris note et a demandé au Comité de négociation un délai de réflexion. Le 12 janvier 2016, le BEN/SMES a demandé à rencontrer le Comité pour lui faire part de sa décision. Le SMES a affirmé que ces propositions étaient insuffisantes. D'autres propositions ont été faites par le Comité interministériel à cette occasion au BEN/SMES. Il s'agit de porter l'indice maximum à 1 550 (donc de 800 à 1 550), débloquer la jouissance des bonifications d'échelons, prendre en compte les autres revendications du SMES dans un cadre global de réforme de la rémunération des agents de l'Etat. Ces propositions ont été de nouveau jugées insuffisantes par le BEN/SMES.

Le 15 janvier 2016, les négociations ont été reprises, présidées par le Président du Comité interministériel, au Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale.

Les propositions suivantes ont été faites au BEN/SMES : une grille spéciale au corps des médecins titulaires d'un doctorat et ayant effectué des études de spécialisations d'une durée de quatre (4) ans sanctionnée par un Certificat d'Etudes Spécialisées (CES) ou un Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) avec indice de base à 800 et maximum à 1 550. Les médecins spécialistes recrutés avant l'adoption de cette grille seront reversés dans la nouvelle grille à grade et échelon égaux à ceux dont ils étaient titulaires et les médecins spécialistes recrutés après l'adoption de la grille bénéficieront directement des dispositions de la grille ; le déblocage des avancements de grade par voie de bonification d'échelon. Le BEN/SMES a encore jugé ces propositions insuffisantes.

Le 03 février 2016, sur instruction du Premier ministre, Chef du Gouvernement, le Comité Interministériel de négociations avec les Partenaires Sociaux s'est réuni dans la salle de réunion du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale.

Le Gouvernement a accepté de faire un effort supplémentaire en portant la proposition d'indice minimum à 850 points et 1500 points au maximum. Aux termes de plusieurs échanges soit une augmentation de 100 points indiciaires, le BEN/SMES a refusé cette proposition.

Le 29 avril 2016, le Ministre de la Santé Publique, Vice-président du Comité Interministériel de Négociations avec les Partenaires Sociaux, entouré des autres ministres membres du Comité, a rencontré les membres du BEN/SMES de nouveau, sur instruction du Premier ministre, Chef du Gouvernement. Les propositions suivantes ont été faites à cette occasion en sus des autres propositions qui n'ont pas fait l'objet d'objection de la part du BEN/SMES : Indice de base est porté de 750 à 900 points et le maximum à 1 500, soit une augmentation de 150 points indiciaires, acceptation de la définition du médecin spécialiste telle que donnée par le CAMES, c'est-à-dire considérer le médecin spécialiste comme le médecin qui aura fait 4 ans au moins de formation spécialisée sanctionnée par un CES ou un DES, identifier avec précision l'effectif des médecins spécialistes. Cette proposition n'a pas également rencontré l'agrément du BEN/SMES.

Le 28 octobre 2016, soit neuf jours après la prise de fonction du nouveau patron de la santé, Dr. Iliyassou Idi Mainassara a rencontré le BEN-SMES. A l'issue de ces échanges, il a demandé aux membres du BEN-SMES d'observer une trêve de six (06) mois afin de lui permettre de reprendre le dossier en vue d'en appréhender les différentes implications. Cette trêve qui s'articule en deux périodes consista, selon le ministre de la santé publique : à mener pendant les deux (02) premiers mois, des plaidoyers auprès des différents responsables des institutions de la République et d'autres personnes ressources sur la revendication du SMES ; à procéder pendant les quatre (04) mois suivants, à la finalisation des aspects techniques relatifs à l'adoption de la nouvelle grille.

Un groupe de facilitation composé de quatre (4) représentants a été proposé et accepté par les deux parties à raison de deux (02) représentants par partie. Le BEN-SMES en a pris bonne note et a promis de l'examiner en conséquence. Un procès-verbal en date du 31 octobre 2016 a sanctionné cette rencontre, ce procès-verbal a été soumis au BEN SMES pour un éventuel amendement au besoin.

A la place de la réponse attendue pour l'amendement, un préavis de grève de cinq (5) jours pour la période allant du 21 au 25 novembre a été déposé par le BEN SMES. Quel syndicat ! Pourquoi le SMES refuse toutes ces propositions?

Qu'est-ce que ce syndicat veut ?

Face à cette volonté du gouvernement, le SMES cherche autre chose que la revalorisation de leurs indemnités de médecins spécialistes. Aujourd'hui, tout le monde sait que la plupart de ces médecins spécialistes, au mépris de la loi, ont créé des cliniques ou pharmacies privées, dans lesquelles ils passent plus de temps.

Les usagers des centres de santé et hôpitaux sont victimes de ce mercantilisme de ces médecins spécialistes qui, en lieu et place de consulter les malades au niveau des centres hospitaliers de l'Etat, la plupart d'entre eux dirigent leurs patients dans soit leurs cliniques privées ou là où ils font les vacations, sinon à ses risques et périls. Fort heureusement la bonne volonté des spécialistes enseignants chercheurs des universités et les médecins militaires spécialistes relevant du Ministère de la Défense Nationale, ou les missions de coopération médicale chinoise et cubaine présentes à Niamey et dans d'autres régions du pays qui viennent parfois au secours de ces patients démunis.

Le Président de la République, Issoufou Mahamadou doit donner le plein pouvoir à ce ministre, qui de toute évidence, affiche une volonté ferme à mieux faire face à cette situation, surtout si l'on sait que Dr. Iliyassou est un homme du milieu des médecins. Il faut que toutes les mauvaises pratiques qui gangrènent le secteur de la santé, dont la population la plus démunie paye le prix, soient éradiquées. Ce lobby des médecins qui font la loi doit être démasqué et mis hors d'état de nuire, afin de débarrasser le secteur de santé de certains médecins pourris. Sinon tous les efforts du gouvernement dans ce secteur seront vains. Au-delà du ministre de la santé publique, le Président de la République doit donner le plein pouvoir à tous les autres ministres de nommer leurs techniciens. Et le Premier ministre, Chef de Gouvernement, doit donner une feuille de route à chaque ministre pour une période de six (6) mois pour une évaluation. Ainsi, chacun des ministres doit être évalué sur la base de ses résultats.

Z.S

LE TEMPS
Bimensuel d'informations
 générales, de réflexions et d'opinions
Siège quartier Terminus
B.P: 383 Tél : 21 88..39.36
E-mail :
bouzou176@yahoo.fr

Directeur de Publication
Souley Zabeïrou
Cél: 96 34 72 98 / 90 16 29 00

Rédaction
Souley Zabeïrou
Mamane Sani
Iro Mati
Tirage
1000 exemplaires



Rimbo Transport Voyageurs



N°1 du Transport Voyageurs au Niger

Bienvenue chez RIMBO TRANSPORT VOYAGEURS



Administration : gare nationale de RIMBO



Gare internationale de RIMBO

Rimbo Transport Voyageurs

Vous aimez voyager ? Partez à la découverte du monde avec nous ! Nous vous accompagnons personnellement dans toutes les étapes et restons à votre écoute pour vous offrir les vacances de vos rêves. Notre équipe est là pour vous conseiller au mieux lors de votre réservation.



Laissez-vous inspirer par nos offres de voyages !



BP 11807 NIAMEY
TEL 227 20 74 14 13 FAX 20 73 21 86
NIGER
Email: rimbortv@yahoo.fr

LE ROI DE LA ROUTE ŒUVRE LE JOUR AU JOUR à répondre et anticiper les exigences de sa clientèle en offrant un éventail de services allant du transport des voyageurs, de leurs colis et de leurs courriers (messagerie).

Pour montrer à nos clients l'importance de leur fidélité envers nous, nous leur offrons un voyage gratuit au bout des dix tickets utilisés.

Fidèle aux principes de : SECURITE-CONFORT-PONCTUALITE nous mettons l'accent sur les critères de :

- Professionalisme;
- Qualité;
- Proximité (points de vente);
- Innovation (bus climatisés).

Voyager dans la sécurité et le confort total

RIMBO LE ROI DE LA ROUTE